

Notice sur l'application du tarif pour les prestations de physiothérapie dans le domaine de l'AA/AM/AI pour les patient·e·s

À partir du 1^{er} juillet 2025, une nouvelle convention tarifaire s'appliquera pour la physiothérapie dans le domaine de l'AA/AM/AI. Dans cette fiche, vous trouverez les informations essentielles à destination des patient·e·s.

Êtes-vous concerné·e?

Le changement tarifaire vous concerne si votre traitement physiothérapeutique est pris en charge par l'assurance accident, militaire ou invalidité.

Assurance compétente

✓	Assurance accident
✓	Assurance invalidité
✓	Assurance militaire
✗	Assurance-maladie

Quelles sont les répercussions du nouveau tarif sur le traitement?

- Le contenu du traitement demeure inchangé.
- La durée du traitement peut changer si nécessaire. Votre physiothérapeute adapte la durée du traitement au besoin, en fonction de l'objectif thérapeutique. L'important est que les séances ne durent pas plus longtemps qu'auparavant sans raison valable. Si la séance dure plus longtemps qu'auparavant, cela peut vouloir dire qu'un nombre inférieur de séances est nécessaire pour atteindre l'objectif thérapeutique. En cas de traitement de longue durée, il est possible qu'un nombre de séances hebdomadaires inférieur soit nécessaire.
- La planification de la durée du traitement incombe au ou à la physiothérapeute.
- Dans le cadre de la thérapie médicale d'entraînement (MTT), jusqu'à six rendez-vous de contrôle (contre deux auparavant) sont désormais possibles.

Quelles sont les implications pour le cabinet de physiothérapie?

- Pour votre cabinet de physiothérapie, la nouvelle structure tarifaire dans le domaine de l'AA/AM/AI représente un changement plus conséquent. À compter du 1^{er} juillet 2025, une structure tarifaire entièrement nouvelle va s'appliquer. Pour la caisse-maladie, l'ancienne structure tarifaire demeure valide.
- Ce changement risque d'entraîner des retards, en particulier au début. Il pourrait par exemple affecter la planification des rendez-vous ou l'établissement des factures.

Comment les traitements seront-ils facturés à l'avenir?

- Désormais, il est possible de consulter la durée du traitement sur la facture.
- Le temps consacré aux tâches administratives en dehors de la présence des patient·e·s est également renseigné.

- Le prix du traitement change. Il est désormais facturé en fonction du temps passé. De fait, les séances plus longues sont plus coûteuses que les courtes.